



*Cabinet du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
Ministre de la Défense*

-----

## **COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES MATIÈRES PREMIÈRES (CIMP)**

**CICT - COMITÉ  
INTERMINISTÉRIEL  
DES MATIÈRES  
PREMIÈRES**

**PROGRAMME D'URGENCE DE SOUTIEN AUX  
FILIÈRES AGRICOLES D'EXPORTATION ET AU  
SECTEUR DES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES  
IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA  
COVID - 19 (*PURGA*)**

**Rapport au 31 août 2020**

**11 Septembre 2020**

## **A. INTRODUCTION**

Le présent rapport vise à faire le point de la mise en œuvre au 31 août 2020 des activités du Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactées par la pandémie à coronavirus (Covid-19), en abrégé **PURGA**.

En effet, dans son adresse à la Nation du 23 mars 2020, le **Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA** a annoncé d'importantes mesures de lutte contre la **Covid-19**.

En complément au plan de riposte sanitaire, il a été élaboré un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (*Programme d'Urgence*) évalué à **1 700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB**.

Au titre des dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi du Programme d'Urgence, il est notamment prévu un soutien aux filières agricoles de **300 milliards de FCFA (PURGA)**, dont **250 milliards de FCFA** sont consacrés aux principales filières agricoles d'exportation et **50 milliards de FCFA** aux filières de production alimentaire.

Le **Conseil des Ministres du 15 avril 2020** a approuvé les conclusions de la Communication relative aux modalités de mise en œuvre du PURGA, dont le cadre de gouvernance et d'opération comprend :

- a. Le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), organe de décision**, qui délibère sur la base des recommandations du Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT) ;
- b. Le Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT) conduit par la Primature**, et comprenant les **points focaux des différents Ministères**, qui est chargé d'arrêter, après examen, les propositions à soumettre pour décision ;
- c. Des Cellules Techniques Sectorielles (CTS) créées** au sein de chaque Ministère concerné (MINADER, MPR, MIRAH et MCI). Chaque cellule est chargée de soumettre les propositions d'actions et d'activités opérationnelles pour examen et adoption par le CICT ;
- d. Les Unités Opérationnelles d'Exécution (UOEs)**, placées sous la supervision des ministères techniques, sont chargées de la mise en œuvre pratique du PURGA auprès des bénéficiaires finaux.

La mise en œuvre du PURGA a ainsi fait l'objet de plusieurs dispositions réglementaires, notamment :

- l'arrêté n°678/PMMBPE du 24 juin 2020 du Premier Ministre portant cadre de gouvernance du PURGA ;
- l'arrêté n°679/PMMBPE du 24 juin 2020 du Premier Ministre portant nomination des membres du CICT ;
- Quatre décisions ministérielles de création des CTS au MINADER, MIRAH, MPR et MCI.

Le Conseil **Présidentiel du 22 mai 2020** a approuvé le soutien de l'Etat à certaines filières impactées par la Covid-19, pour un montant de **150,77 milliards de FCFA**, dont un financement de l'Etat de **120,0 milliards de FCFA**, et une contribution attendue des

Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) pour **30,77 milliards de FCFA**, à travers la restructuration de projets existants de la Banque mondiale, du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Dans le cadre des négociations avec les PTFs, l'AFD a souhaité accroître son soutien aux sociétés cotonnières, à hauteur de **9,84 milliards de FCFA** (contre 4 milliards de FCFA). La contribution globale attendue des PTFs est ainsi passée à **36,61 milliards de FCFA** (contre 30,77 milliards de FCFA initialement).

Le **Conseil des Ministres du 19 août 2020** a décidé un soutien complémentaire de **12,55 milliards de FCFA**, en faveur du secteur de l'anacarde, portant ainsi la **contribution attendue** de l'Etat à **132,55 milliards de FCFA** (contre 120 milliards de FCFA initialement).

Le **budget global** du PURGA pour l'année 2020 est désormais évalué à **169,16 milliards de FCFA** (contre de 150,77 milliards de FCFA auparavant). Le **détail** est présenté en **annexe**.

Le présent rapport s'articule autour des points ci-après :

- les principaux défis rencontrés ;
- les perspectives ;
- l'exécution du PURGA au 31 août 2020.

## **B. PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS**

Les ressources effectivement libérées du budget global du PURGA sont de **33,86 milliards FCFA** au 31 août 2020.

Les principaux défis rencontrés résident dans les procédures fiduciaires et celles relatives aux passations des marchés :

- S'agissant des **procédures fiduciaires**, la mise à disposition des ressources du PURGA connaît un taux de décaissement d'à peine **20%** (33,86 milliards sur 169,16 milliards de FCFA), environ 6 mois après l'annonce du Programme d'Urgence. En effet :  
Sur un **financement de l'Etat** de **132,55 milliards de FCFA**, seuls **25 milliards de FCFA** ont été décaissés, soit **18,86%** de la contribution attendue de l'Etat ;  
Le **soutien** attendu des **PTFs** de **36,61 milliards de FCFA**, connaît un décaissement de **8,86 milliards de FCFA** (réalisée par la Banque mondiale), soit **24,2%** de la contribution attendue des PTFs.
- En ce qui concerne les **passations de marché**, des ralentissements importants ont été relevés. Ces ralentissements s'expliquent notamment par des difficultés liées **i)** à la modification de la nature de certains marchés, en appels d'offres en lieu et place du gré à gré / ententes directes ; **ii)** à la soumission de dossiers incomplets/non conformes à la Direction des Marchés Publics (DMP) ; **iii)** aux délais d'instruction des dossiers et d'ouverture des offres tels que prescrits par le Code des marchés publics, etc.

## **C. PERSPECTIVES**

La pertinence de la poursuite des activités du PURGA pourrait dépendre de la célérité de leurs réalisations, au regard notamment du calendrier agricole.

- En ce qui concerne la **mise à disposition des ressources financières**, l'on pourrait convenir que **i)** l'Etat arrête un **chronogramme définitif** de mise à disposition effective

du reliquat (**107,55 milliards de FCFA**) de sa contribution attendue et ; **ii**) les PTFs (Banque mondiale, AFD et FIDA) accélèrent la restructuration de leurs projets afin de libérer le reliquat (**27,75 milliards de FCFA**) des ressources attendues pour le financement du PURGA.

Ces restructurations de projets concernent les financements suivants :

- Banque mondiale : 11,77 milliards de FCFA sur le Projet de solutions numériques pour le désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) ;
  - Agence Française de Développement (AFD) : 9,84 milliards de FCFA, dont 5,8 milliards FCFA sur le reliquat de gestion du projet de Sécurité Sanitaire des Aliments (PSSA) et 4 milliards FCFA sur la réduction du nombre de projets structurants de chacune des huit régions bénéficiaires du Projet de Développement Economique et Ecologique des Territoires ruraux (ECOTER) ;
  - Fonds International de Développement Agricole (FIDA) : 3 milliards de FCFA sur le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA).
- En ce qui concerne la **passation des marchés**, il conviendrait de poursuivre et renforcer les efforts entrepris par les Ministères techniques à travers les CTS, le MBPE et les structures concernées (DMP et UOEs), afin d'assurer la fluidité et la simplicité des procédures d'autorisation des marchés.

## D. EXÉCUTION DU PURGA AU 31 AOÛT 2020

### I. FILIÈRES D'EXPORTATION

#### **1. Anacarde :**

##### i. Subvention aux Exportateurs de noix de cajou

- Mode opératoire élaboré et diffusé aux acteurs ;
- Engagements signés par 50 Exportateurs avec un réseau de 90 acheteurs pour une prévision de 331 450 tonnes ;
- Mise en place d'un Comité d'analyse des demandes de subvention et démarrage effectif de ses travaux ;
- **190 500 tonnes** achetées et déchargées dans les magasins par 14 exportateurs, correspondant à une subvention de 19,830 milliards de F CFA dont 182 692 tonnes subventionnées à 100 F CFA/kg et 7 808 tonnes subventionnées à 200 F CFA/kg ;
- Sur les quantités totales achetées et déchargées au titre de l'opération Covid-19, **135 658 tonnes** correspondant à **13,919 milliards de FCFA (dont 3 541 tonnes subventionnées à 200 F CFA/kg)** ont déjà été validées ;
- Tenant compte des 10,32 milliards de FCFA du premier approvisionnement, il reste devoir **3,6 milliards F CFA aux exportateurs.**
- La réévaluation de la subvention à 200 FCFA/kg suscite un engouement auprès des exportateurs. Les demandes de subvention devraient s'accroître dans les prochains jours. La mise à disposition du reliquat (37,23 milliards de FCFA) de la contribution prévue de l'Etat permettra de garantir la poursuite et le succès de l'opération.

##### ii. Subvention aux Transformateurs de noix de cajou

- Mode opératoire élaboré et diffusé aux acteurs ;
- Démarrage effectif des achats ;
- La subvention de 800 FCFA de la Covid-19 est mobilisée à travers une restructuration du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA). La subvention totale des transformateurs en 2020 ainsi évaluée à **1 200 FCFA/kg** d'amandes blanches, dont **800 FCFA/kg** au titre de la subvention Covid-19.
- Dix demandes ont été présentées par les transformateurs, portant sur 2 275 tonnes d'amandes. Trois transformateurs ont été admis au bénéfice de la subvention Covid-19, portant sur 737,62 tonnes d'amandes blanches dépelliculées, soit 3 512 tonnes de noix brutes de cajou. La subvention Covid-19 correspondante de **590 millions de FCFA** a été **payée aux bénéficiaires** en date du **20 août 2020.**

## 2. Coton :

### i. Paiement du solde du complément de prix d'achat du coton graine au titre de la campagne 2019-20

- Mode opératoire élaboré, validé et déjà mis en œuvre depuis le démarrage de la campagne.
- Au total, 117 766 producteurs de coton bénéficiaires pour une production de 490 451 tonnes de coton graine.
- 21 milliards de F CFA déjà remboursés aux sociétés cotonnières au titre du complément de prix de 44 F CFA/kg ;
- 44 618 producteurs de coton identifiés concernés par le solde à payer portant sur 580 697 776 F CFA pour un volume de 13 197 677 kg de coton graine.
- Il reste à devoir 770 millions de F CFA sur la base des 1,06 milliard F CFA prévus par le Gouvernement dans le cadre du soutien à la filière coton pour le remboursement aux Sociétés cotonnières du solde de la subvention de 44 F CFA/kg sur le prix du coton de la campagne 2019-2020.

### ii. Refinancement des intrants des vivriers au titre de la campagne 2020-2021

- Mode opératoire élaboré avec les acteurs (INTERCOTON, APROCOT-CI et FP-CI) ;
- Environ 120 000 producteurs cibles et 5 sociétés cotonnières ;
- Travaux d'estimation des volumes concernés en cours ;
- Recours à un cabinet indépendant pour vérifier la livraison effective des intrants aux producteurs.

### iii. Équipement des Centres de Prestations de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM)

- Activité entièrement exécutée par l'INTERCOTON en relation avec la Fédération des Producteurs de Coton (FPC-CI), sous la supervision du Conseil du Coton et de l'Anacarde.

## 3. Hévéa :

L'intervention du PURGA dans la filière se traduira par un soutien aux producteurs d'hévéas à hauteur de 24,980 milliards de FCFA.

À l'issue de la finalisation des négociations entre l'APROMAC et le Cabinet Electronic Management, un contrat a été signé le 14 août 2020 pour un montant de 240 millions de FCFA relatif à l'opération d'identification des producteurs bénéficiaires du soutien de l'Etat face à la Covid-19.

À cet effet, un Comité de pilotage et un Comité d'Exécution ont été mis en place pour assurer respectivement la supervision générale des activités, ainsi que la coordination et l'exécution de toutes les activités relatives à l'opération

Un mode opératoire a été déterminé et validé pour assurer la transparence et l'équité dans le processus d'identification des producteurs bénéficiaires.

L'APROMAC a bénéficié d'un premier versement de 500 millions de FCFA qui serviront notamment à la préparation et la coordination du PURGA dans la filière.

Les premières dépenses d'engagement sont les suivantes :

- démarrage et déploiement du dispositif organisationnel des agents recenseurs sur toute l'étendue du territoire ;
- démarrage d'une campagne de communication de masse et de proximité ;
- achat de masques et matériels désinfectants pour respecter les gestes et mesures barrières ;
- paiement des véhicules pour assurer la coordination par les deux comités.

La poursuite du PURGA dans la filière nécessite la mise à disposition du reliquat (24,48 milliards de FCFA) des ressources attendues.

#### **4. Palmier à huile :**

Le premier approvisionnement en ressources de la filière de 500 millions de FCFA (soit 14,29% du montant alloué par l'Etat), a notamment permis de réaliser :

- une première mission de sensibilisation et d'information des acteurs de la filière palmier à huile sur l'ensemble des zones de production de régimes de palme et ;
- d'obtenir la liste de base des potentiels bénéficiaires du soutien de l'Etat.

Le décaissement du reliquat (3 milliards de FCFA) du budget prévu, permettra d'accélérer la mise en œuvre du PURGA dans la filière.

Concernant les activités de coordination toutes les démarches sont entamées auprès de la DMP à travers le MINADER pour autorisation et avis d'exécution.

#### **5. Banane dessert :**

Les activités du PURGA visent à apporter des appuis aux producteurs pour la pérennisation de l'outil de production. Ces appuis se feront sous la forme de soutiens financiers directs aux producteurs individuels et de soutiens au financement des activités liées à la production de la banane dessert (entretien des exploitations, traitements phytosanitaires, etc.). Ces activités seront exécutées par les faitières OBAMCI et OCAB.

Les ressources de la première mise à disposition de 500 millions de FCFA sont utilisées pour notamment identifier les bénéficiaires et entamer les premières opérations du PURGA. La poursuite des activités nécessite la libération du reliquat (4,0 milliards de FCFA) des ressources prévues.

#### **6. Ananas :**

Les activités du PURGA pour la filière Ananas concernent la mise en œuvre de quatre mesures, à savoir :

- Identification des producteurs pour la certification de la liste des bénéficiaires ;
- Préparation des sols ;
- Acquisition de matériel végétal ;
- Acquisition de produits de traitements (phytosanitaires, régulateurs et accélérateurs de croissance).

Un Plan de Passation de Marché (PPM) a été élaboré et transmis à la DMP pour approbation.

Le processus de recrutement d'un cabinet pour l'identification des producteurs d'ananas et un prestataire pour la préparation des sols est en cours d'achèvement.



La caractérisation des acquisitions de la filière ananas (matériel végétal, produits phytosanitaires, régulateurs et accélérateurs de croissance) est achevée. La liste restreinte des fournisseurs pour chaque type de traitement a été élaborée.

Les marchés relatifs à l'acquisition de produits de traitements sont en cours de transmission à la DMP pour autorisation.

## **7. Mangue :**

Le soutien de l'Etat vise à apporter un appui aux producteurs de mangue à travers :

- Un appui financier direct aux producteurs, afin de faire face aux charges d'exploitation ;
- L'acquisition des produits phytosanitaires pour assurer une production de mangue en quantité et en qualité, pour la prochaine campagne agricole ;
- La taille du verger et l'entretien des plantations.

Un PPM a été approuvé par la DMP en date du 29 juillet 2020 et publié sur son site internet.

La demande d'autorisation préalable pour la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement d'un cabinet pour la certification et l'identification des producteurs de mangue, a été transmise à la DMP le 31 août 2020.

Les marchés relatifs à l'acquisition des produits phytosanitaires (pièges pour la lutte contre les mouches des fruits, les insecticides et les équipements de traitement) ont été transmis à la DMP pour autorisation.

Dix prestataires ont été identifiés en accord avec l'interprofession de la filière pour les activités relatives à la taille du verger et à l'entretien des plantations. Le cahier des charges relatif à la taille et à l'entretien des plantations est en cours de finalisation.

L'opérationnalisation des premières activités est prévue d'ici la fin du mois de septembre 2020, sous la réserve de l'approbation des marchés et de la mise à disposition des ressources financières.

## **II. PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

### **8. Riz**

Au cours de la période, quatre missions d'information et de sensibilisation des acteurs ont été réalisées à Korhogo, Abengourou, Gagnoa et Man, avec la participation de l'ensemble du corps préfectoral des régions et départements concernés, des organisations des producteurs, de l'interprofession et des médias.

Les marchés et conventions en vue des acquisitions des semences, des intrants, du matériel agricole et des travaux confortatifs d'aménagement élaborés, sont en attente des autorisations de gré à gré sollicitées au Ministère en charge du Budget (requête du 17 août 2020).

En ce qui concerne la préparation des mises en place, 75 991 ha, actuellement en labour sont en attente des semences et intrants depuis le 08 août 2020.

Pour le financement de la Banque mondiale, un PTBA et un plan de passation de marché ont été élaborés et transmis au PNSDEA qui doit fournir l'urée, le complément du fonds d'amorce (1,12 milliard de FCFA) et les kits d'achat qualité des unités de transformation.



S'agissant du financement du FIDA, la convention pour la fourniture de 1000 tonnes de semences a été élaborée et en cours de traitement à Africa Rice. Les autres besoins (urée et herbicides) ont été transmis au PADFA et sont en cours de traitement.

Enfin, les principales difficultés rencontrées résident dans l'insuffisance des ressources mises à disposition (1,5 milliard de FCFA), pour abonder le fonds d'amorce (besoin de 3 milliards de FCFA), acquérir les biens et services et réaliser des travaux d'infrastructure nécessaires au démarrage du PURGA.

## **9. Maïs :**

Les activités du PURGA pour la filière concerne deux composantes :

- L'appui à la production ;
- L'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les ressources de la première mise à disposition de 3 milliards de FCFA ont été utilisées à hauteur de 2,66 milliards de FCFA pour le financement des activités suivantes :

### Appui à la production

Tous les Kits de production ont été acquis pour les 5 000 ha prévus.

La distribution des intrants est presque achevée au 31 août 2020. Cette activité sera totalement achevée d'ici le 15 septembre 2020 pour permettre les mises en place pour le second cycle de cultures. Les taux de réalisation pour les distributions sont de 95% pour le NPK et 92% pour l'urée.

La distribution du petit matériel se poursuit.

La formation des producteurs a débuté sur les différents sites de production et se poursuit au sein des différents groupements de producteurs.

L'appui apporté aux producteurs pour le labour des sites a débuté et se poursuit en fonction de la préparation des sites de production. Plus de 72% des sites ont déjà fait l'objet de labour, soit 2 165 ha

Les mises en place ont commencé et se poursuivent sur les différents sites de production. Plus de 56% des sites identifiés dans le cadre du programme ont été emblavés.

### Appui à la mise à marché

50 tricycles ont été acquis et distribués aux bénéficiaires.

La construction des 20 aires de groupage et de pré-collectes font l'objet d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour préparer la commercialisation des produits, 80 comités ont été créés et 468 acheteurs de produits sont identifiés.

## **10. Manioc :**

Les activités du PURGA pour la filière concerne deux composantes :

- L'appui à la production ;
- L'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les ressources de la première mise à disposition de 500 millions de FCFA ont été utilisées à hauteur de 460 millions de FCFA pour le financement des activités suivantes :

### Appui à la production

Les activités ont démarré avec l'identification de 1817 producteurs de boutures dont 1294 femmes et 32 040 producteurs de masses de manioc dont 837 OPA.

Un appui au labour a démarré avec 144 ha soit 14% de l'objectif pour la mise en place de parcs à bois.

La distribution des boutures de manioc a commencé en août avec 33% de réalisation.

Les mises en place se poursuivent avec 34% soit 5 709 ha des superficies réalisées.

8554 producteurs de masse de manioc ont fait l'objet d'assistance technique soit 27% des objectifs.

### Appui à la mise à marché

133 tricycles et 10 camions ont été acquis et distribués aux bénéficiaires.

Les appels d'offre pour les équipements de transformation du manioc sont transmis à la DMP pour traitement.

La construction des 35 infrastructures de groupage fait l'objet d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour préparer la commercialisation des produits, 104 comités ont été créés et, 238 acheteurs de produits identifiés.

## **11. Banane plantain :**

Les activités du PURGA pour la filière concerne deux composantes :

- L'appui à la production et à l'aménagement des sites et le conseil agricole.
- L'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les ressources de la première mise à disposition de 1 milliard de FCFA ont été utilisées à hauteur de 440 millions de FCFA pour le financement des activités suivantes :

### Appui à la production

4 923 bénéficiaires dont 2 941 femmes sont identifiés ;

Les intrants agricoles notamment 1 644 100 vivo-plants sur 3 070 950 prévus (54%) et 1 015 kg d'engrais NPK sur 153 308 kg prévus (0,66%) sont acquis et la distribution est en cours ; 1 096 ha de culture sur 2 000 ha prévus sont mis en place, soit 54% de réalisation.

### Appui à la mise à marché

23 tricycles et 2 camions ont été acquis pour faciliter le transport des produits, soit 100% des prévisions. La distribution de ce matériel est en cours soit 90% pour les tricycles et 50% pour les camions.

133 acheteurs de banane plantain ont été identifiés.

20 comités de commercialisation ont été créés.

## **12. Légumes et Maraichers :**

Les activités du PURGA pour la filière concerne deux composantes :

- L'appui à la production ;
- L'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les ressources de la première mise à disposition de 3 milliards de FCFA ont été utilisées à hauteur de 2,34 de FCFA pour le financement des activités suivantes :

#### Appui à la production

43 022 producteurs ont été identifiés pour une superficie de 5 000 ha.

La distribution a commencé et elle se poursuit dans toutes les zones de production. Tous les intrants liés à la production, soit 5000 ha de kits ont été acquis et distribués aux bénéficiaires à 85%.

4368 producteurs ont été formés aux Bonnes Pratiques Agricoles. Les formations se poursuivent au fur et à mesure des mises en place.

L'appui apporté aux producteurs pour le labour des sites s'est fait sur 500 ha soit 24,4 %. Ce labour a permis d'ensemencer assez rapidement les sites de production.

Les mises en place font ressortir une situation de 549 ha soit 11 % ha de cultures maraichères au niveau des régions.

#### Appui à la mise à marché

83 tricycles ont été acquis et distribués aux bénéficiaires.

Pour préparer la commercialisation des produits, 38 comités ont été créés et 244 acheteurs de produit identifiés.

### **III. RESSOURCES ANIMALES**

Pour chacune des filières concernées, la Cellule Technique Sectorielle du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (CTS-MIRAH) a validé le :

- Plan d'opérations ;
- Plan de décaissement ;
- Plan de passation de Marchés.

Le FIRCA a été désigné comme agence fiduciaire pour appuyer les filières animales et halieutiques à la mise en œuvre des plans d'actions et des passations de marché. Les interprofessions des filières ont été désignées comme les unités opérationnelles.

De manière générale, un ralentissement considérable a été constaté dans la réalisation des activités suite à la modification du type de marché, initialement prévu en entente directe ou en gré à gré, qui est désormais un appel d'offres.

#### **13. Aviculture :**

Les activités du PURGA concernent la mise en œuvre de huit (08) mesures :

- Stocker des volailles actuellement en fermes, dans des chambres froides ;
- Fournir les intrants aux éleveurs de volailles ;
- Approvisionner les fermes de reproducteurs en intrants ;
- Désinfecter les fermes et les infrastructures de transformation ;
- Assurer le Séro-monitoring dans le cadre de la vaccination contre l'influenza aviaire faiblement pathogène/H9N2 ;
- Encadrer les producteurs de volailles ;
- Acquérir le matériel de désinfection des infrastructures de transformation et de commercialisation ;
- Soutenir le prix au consommateur de la volaille abattue, congelée et conservée.

Le Plan de passation de marchés a été transmis à la DMP, le **lundi 27 juillet 2020** pour autorisation et l'avis favorable a été accordé au FIRCA le **29 juillet 2020**.

**La réalisation des premières activités débutera en septembre, sous réserve notamment de l'approvisionnement du compte dédié à la filière.**

Par ailleurs, dans le cadre de la contribution des PTFs, la Banque mondiale, à travers le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture (PSNDEA), a prévu un appui de 8,17 milliards FCFA.

Une convention entre l'IPRAVI et le PSNDEA est en cours de validation par la Banque mondiale et sera signée dans le cadre de la restructuration du PSNDEA. Le PTBA et le PPM ont été transmis à la Banque mondiale pour avis.

#### **14. Porc :**

L'appui du PURGA servira à mettre en œuvre, certaines activités comprises dans les quatre (04) mesures intitulées comme suit :

- Approvisionner les petits producteurs en intrants ;
- Désinfecter les fermes ;
- Maintenir la capacité de production par le stockage en chambres froides ;
- Assurer l'encadrement des producteurs de porc.

À l'instar de la filière avicole, tous les documents techniques sont élaborés et validés par la CTS-MIRAH.

L'autorisation des marchés afférents a été sollicitée auprès de la DMP en date du lundi 27 juillet 2020 et l'avis favorable a été accordé au FIRCA le 29 juillet 2020.

**La réalisation des activités débutera en septembre 2020.**

#### **15. Elevages en développement :**

Le soutien de l'Etat à la filière élevage en développement (cuniculture, apiculture) vise la mise en œuvre de trois (03) mesures :

- Equiper les apiculteurs en matériels de récolte ;
- Approvisionner les producteurs en intrants ;
- Désinfecter les fermes.

Le Plan de passation de marchés est élaboré et a été transmis le lundi 27 juillet 2020 à la DMP pour autorisation et l'avis favorable a été accordé au FIRCA le 29 juillet 2020.

Le marché spécifique à la filière apicole relatif à l'acquisition de matériels de récolte pour les apiculteurs a été transmis à la DMP le 19 août 2020.

**Les activités débuteront en septembre 2020.**

### **IV. RESSOURCES HALIEUTIQUES**

#### **16. Pêche artisanale :**

Trois (03) mesures sont prévues dans le cadre du PURGA, à savoir :

- Octroyer des kits sanitaires aux points de débarquement des produits de la pêche ;
- Fournir aux pêcheurs des kits sanitaires et du matériel de sécurité ;
- Acquérir le matériel de désinfection des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation.

La transmission à la DMP, pour autorisation des marchés, a été faite le lundi 27 juillet 2020 et l'avis favorable a été accordé au FIRCA le 29 juillet 2020.

Par la suite de manière spécifique, les marchés suivants ont été transmis à la DMP le 19 août 2020 :

- Acquisition de gilets de sauvetage ;
- Acquisition de moteurs hors bords ;
- Acquisition de chasubles ;
- Acquisition de motos ;
- Acquisition de GPS.

**L'opérationnalisation des premières activités est prévue en septembre 2020.**

### **17. Aquaculture :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PURGA, la filière aquacole bénéficie d'un accompagnement de l'Etat de 2,16 milliards de FCFA. À ce jour, un décaissement de 300 millions de FCFA soit 14% du montant total prévu est effectif pour l'application de cinq (05) mesures à savoir :

- Apporter un appui sanitaire aux structures de production aquacole ;
- Appuyer les fermes d'alevinage à la production massive d'alevins ;
- Appuyer les pisciculteurs à produire 7 000 tonnes de poissons marchands ;
- Appuyer la commercialisation des produits aquacoles ;
- Renforcer l'appui-conseil auprès des pisciculteurs.

Le plan de passation de marchés a été transmis à la DMP le 27 juillet 2020, pour autorisation et l'avis favorable a été accordé au FIRCA le 29 juillet 2020. **L'opérationnalisation des mesures débutera en septembre 2020.**

## **V. MISE À MARCHÉ**

### **18. Mise à marché des produits vivriers**

Les réalisations de la période comprennent notamment :

- Achat et distribution de matériels et équipements de protection sanitaire au profit des usagers des marchés : la liste des marchés de produits vivriers a été établie. Il a été identifié 138 marchés dont 56 marchés publics et 82 marchés privés. Une cérémonie de remise de matériels de protection sanitaire a été organisée le 05 septembre 2020.
- Contribution en complément des autres structures, à l'information et la sensibilisation des acteurs des produits vivriers sur la maladie à coronavirus et les informations officielles du Gouvernement : un recensement des principales informations disponibles sur la maladie à coronavirus a été fait et consigné dans un guide. Dix-sept (17) contrats ont été signés avec dix (17) radios locales qui diffusent les informations sur les prix des produits vivriers, mais aussi sur les gestes barrières. Une mission de l'OCPV s'est rendue dans les localités d'Abengourou et de Bondoukou pour informer et sensibiliser les commerçants de vivriers sur la maladie à coronavirus et les gestes barrières à respecter. La première émission télévisée est prévue au mois d'octobre 2020.
- Information des commerçants sur les disponibilités des produits vivriers dans les différentes localités : des conventions ont déjà été signées avec les radios locales dans 17 localités et les informations sont diffusées. Des SMS sont également diffusés. Des négociations sont en cours pour la signature d'un protocole d'accord, d'ici fin septembre 2020, avec la télévision et la radio nationale ainsi que quelques radios locales.

- Réalisation de deux études techniques (conditionnement et redynamisation des centres de collecte et de groupage) : les TDRs ont été élaborés pour les deux études. Un comité technique de suivi de ces études a été constitué. Ce comité comprend les représentants de plusieurs ministères techniques (MINADER, MIRAH, MEF) et de l'Union Européenne. Cette activité est financée par la Banque mondiale, à travers le PSNDEA. Les démarches sont en cours, notamment pour obtenir l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Banque mondiale sur le Plan de passation des marchés ainsi que pour la signature du protocole d'accord avec le PNSDEA.
- Mise à disposition des fonds aux opérateurs pour le renouvellement ou le renforcement de leurs fonds de commerce : comme indiqué ci-haut, la liste des marchés de produits vivriers a été établie. Il a été identifié 138 marchés dont 56 marchés publics et 82 marchés privés. L'analyse des dossiers déposés indique que les charges de fonctionnement des marchés publics sont payées par les collectivités, celles des marchés privés, par les opérateurs privés. Les faîtières et des responsables de marché d'Abidjan ont bénéficié d'un appui financier d'un montant global de 499,3 millions de FCFA, dont 300 millions de FCFA accordés à 6 faîtières de coopératives de commercialisation et 199,3 millions à 29 marchés de vivriers.  
Pour les faîtières de l'intérieur du pays qui sont orientées davantage vers la production que la commercialisation, un forfait entre 1 000 000 et 5 000 000 de FCFA leur sera attribué en fonction de leur niveau de représentativité dans les localités. Les grossistes individuels ou les coopératives qui font exclusivement le commerce recevront en moyenne 1 500 000 FCFA. Les grossistes individuels ou en coopérative dont l'activité porte également sur la production, recevront en moyenne 1 000 000 FCFA.
- Renforcement du dispositif de collecte des informations et données sur la chaîne de commercialisation des produits vivriers : il est prévu la réalisation d'une étude en vue de la redynamisation du dispositif de collecte et de traitement des données. Les TDRs de cette étude sont élaborés. Les dossiers techniques pour l'acquisition des équipements informatiques sont prêts.  
Toutes ses activités sont inscrites dans le plan de passation des marchés transmis à la Banque mondiale pour ANO.
- Collecte, traitement et analyse des informations et données sur le secteur du vivrier : ces activités portent sur le recrutement du personnel (l'ingénieur et le technicien ont été recrutés, il reste à recruter les enquêteurs et les enquêteurs relais) ; le suivi des stocks de produits alimentaires et ; l'achat de fournitures diverses.

## **E. ANNEXE : PURGA – SYNTHÈSE DES BUDGETS PAR FILIÈRE**

Cf. tableau ci-dessous



FILIÈRE / BÉNÉFICIAIRE	BUDGET SUR FINANCEMENT DE L'ÉTAT					APPUI DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS						BUDGET TOTAL PURGA		
	CP 22 MAI 2020	CdM 19 AOÛT 2020	TOTAL BUDGET ÉTAT	DÉCAISSEMENT ÉTAT	TAUX DE DÉCAISSEMENT	BM	AFD (2)	FIDA (3)	TOTAL PTF	DÉCAISSEMENT PTFs	TAUX DE DÉCAISSEMENT	EN Mds FCFA	DÉCAISSEMENT GLOBAL	TAUX DE DÉCAISSEMENT
<b>1 ANACARDE</b>	35,00	12,55	47,55	10,32	21,7%	12,00	0,00	0,00	12,00	8,86	73,8%	59,55	19,18	32,2%
Subventions achats bord champ et achats directs CCA (1)	35,00	12,55	47,55	10,32	21,7%				0,00		Na	47,55	10,32	21,7%
Appui Transformateurs					Na	12,00			12,00	8,86	73,8%	12,00	8,86	73,8%
<b>2 COTON</b>	5,56	0,00	5,56	0,30	5,4%	0,00	9,84	0,00	9,84	0,00	0,0%	15,40	0,30	1,9%
Solde campagne 2019 - 2020	1,06		1,06		0,0%				0,00		Na	1,06	0,00	0,0%
Soutien aux producteurs campagne 20 - 21	4,50		4,50	0,30	6,7%				0,00		Na	4,50	0,30	6,7%
Soutien aux sociétés cotonnières 20 - 21					Na		9,84		9,84		0,0%	9,84	0,00	0,0%
<b>3 HEVEA</b>	24,98	0,00	24,98	0,50	2,0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	24,98	0,50	2,0%
Producteurs Catégorie A	10,78		10,78	0,50	4,6%						Na	10,78	0,50	4,6%
Producteurs Catégorie B	10,50		10,50		0,0%						Na	10,50	0,00	0,0%
Producteurs Catégorie C	3,50		3,50		0,0%						Na	3,50	0,00	0,0%
Suivi et Coordination appui producteurs	0,20		0,20		0,0%						Na	0,20	0,00	0,0%
<b>4 PALMIER A HUILE</b>	3,50	0,00	3,50	0,50	14,3%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	3,50	0,50	14,3%
Soutien aux producteurs	3,50		3,50	0,50	14,3%						Na	3,50	0,50	14,3%
<b>5 BANANE DESSERT</b>	4,50	0,00	4,50	0,50	11,1%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	4,50	0,50	11,1%
compenser les pertes	4,50		4,50	0,50	11,1%						Na	4,50	0,50	11,1%
compenser les surcoûts					Na						Na	0,00	0,00	N.a
<b>6 ANANAS</b>	1,00	0,00	1,00	0,50	50,0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	1,00	0,50	50,0%
compenser les pertes	1,00		1,00	0,50	50,0%						Na	1,00	0,50	50,0%
<b>7 MANGUE</b>	5,00		5,00	0,80	16,0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	5,00	0,80	16,0%
compenser les pertes	5,00		5,00	0,80	16,0%						Na	5,00	0,80	16,0%
compenser les surcoûts					Na						Na	0,00	0,00	N.a
pérennisation de l'outil					Na						Na	0,00	0,00	N.a
<b>I TOTAL FILIERES EXPORTATION</b>	79,54	12,55	92,09	13,42	14,6%	12,00	9,84	0,00	21,84	8,86	40,5%	113,93	22,28	19,6%
<b>8 RIZ</b>	12,00		12,00	1,50	12,5%	2,40		1,80	4,20		0,0%	16,20	1,50	9,3%
<b>9 MAIS</b>	5,00		5,00	3,00	60,0%						Na	5,00	3,00	60,0%
<b>10 MANIOC</b>	4,72		4,72	0,50	10,6%						Na	4,72	0,50	10,6%
<b>11 BANANE PLANTAIN</b>	3,10		3,10	1,00	32,3%						Na	3,10	1,00	32,3%
<b>12 LEGUMES ET MARAICHER</b>	4,00		4,00	3,00	75,0%			1,20	1,20		0,0%	5,20	3,00	57,7%
<b>TOTAL PRODUCTIONS VEGETALES</b>	28,82	0,00	28,82	9,00	31,2%	2,40	0,00	3,00	5,40	0,00	0,0%	34,22	9,00	26,3%
<b>13 AVICULTURE MODERNE</b>	2,66		2,66	0,00	0,0%	8,17			8,17		0,0%	10,83	0,00	0,0%
<b>14 PORC</b>	1,44		1,44	0,30	20,8%				0,00		Na	1,44	0,30	20,8%
<b>15 ELEVAGES EN DEVELOPPEMENT</b>	0,07		0,07	0,07	100,0%				0,00		Na	0,07	0,07	100,0%
<b>TOTAL RESSOURCES ANIMALES</b>	4,17		4,17	0,37	8,9%	8,17	0,00	0,00	8,17	0,00	0,0%	12,34	0,37	3,0%
<b>16 PECHE ARTISANALE</b>	0,40		0,40	0,40	100,0%				0,00		Na	0,40	0,40	100,0%
<b>17 AQUACULTURE</b>	2,16		2,16	0,30	13,9%				0,00		Na	2,16	0,30	13,9%
<b>TOTAL RESSOURCES HALIEUTIQUES</b>	2,56	0,00	2,56	0,70	27,3%				0,00	0,00	Na	2,56	0,70	27,3%
<b>18 MISE A MARCHE DES PRODUITS</b>	4,40		4,40	1,00	22,7%	1,20			1,20		0,0%	5,60	1,00	17,9%
<b>II PRODUCTIONS ALIMENTAIRES</b>	39,95	0,00	39,95	11,07	27,7%	11,77		3,00	14,77	0,00	0,0%	54,72	11,07	20,2%
<b>19 COORDINATION / SUIVI ET CONTRÔLE</b>	0,51		0,51	0,51	100,0%						Na	0,51	0,51	100,0%
<b>III TOTAL COORDINATION</b>	0,51		0,51	0,51	100,0%						Na	0,51	0,51	100,0%
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	120,00	12,55	132,55	25,00	18,86%	23,77	9,84	3,00	36,61	8,86	24,2%	169,16	33,86	20,0%



